

**RÉUNION DU BUREAU  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

**LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026**

**DÉLIBÉRATION**

**N°09/21-09-2026**

**OBJET :**

*PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI*

**OPÉRATION ESPACE BILLETTERIE : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT**

**VU** les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

**VU** la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

|                                                                       |          |           |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
| <b>Nombre total de Membres élus du Bureau</b>                         | <b>:</b> | <b>16</b> |
| <b>Quorum</b>                                                         | <b>:</b> | <b>9</b>  |
| <b>Nombre de Membres élus du Bureau présents</b>                      | <b>:</b> | <b>10</b> |
| <b>Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir</b>           | <b>:</b> | <b>1</b>  |
| <b>Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés</b> | <b>:</b> | <b>11</b> |
| <b>Nombre total de votants</b>                                        | <b>:</b> | <b>11</b> |
| <b>Adoption</b>                                                       | <b>:</b> | <b>11</b> |

**Membres élus du Bureau présents :**

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY.

**Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Représentant des Professionnels : M.

Stefanu VENTURINI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

**VU** la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

**VU** les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

**VU** le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

**VU** l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

**VU** la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

**VU** le contrat de délégation de service public du Port de Pêche et de Plaisance Ajaccio Tino Rossi confié par la Collectivité de Corse, autorité concédante, à l'EPCI de Corse, concessionnaire, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 18 du plan d'investissement du contrat de concession, prévoyant à la charge du concessionnaire l'aménagement des « espaces billetteries » ;

**CONSIDÉRANT** le courrier A n°372 en date du 4 décembre 2023 adressé par la CCI de Corse au Président du Conseil exécutif de Corse, sollicitant l'autorisation de lancement et une subvention à hauteur de 30 % pour la réalisation du projet ;

**CONSIDÉRANT** le courrier en réponse *DTM-DAPA-2024-D41* du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 5 avril 2024, relatif à l'autorisation de lancement ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de regrouper les billetteries des bateliers dans un bâtiment unique et moderne afin de remplacer les structures modulaires existantes, améliorer l'esthétique du site, optimiser l'accueil des usagers et renforcer la qualité des services proposés ;

**CONSIDÉRANT** l'emplacement stratégique de l'opération au centre-ville d'Ajaccio, dans un secteur ZPPAUP, en bord de mer, nécessitant une insertion paysagère respectueuse du patrimoine et des perspectives urbaines ;

**CONSIDÉRANT** les objectifs techniques et fonctionnels définis dans le programme de maîtrise d'œuvre, incluant :

- La création d'une nouvelle polarité entre ville et port ;
- Un bâtiment ouvert, accessible aux PMR, équipé de bornes interactives et d'outils numériques modernes (*digitalisation*) ;
- Une conception durable utilisant des matériaux nobles et résistants (Bois pin Lariccio endémique) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

**CONSIDÉRANT** que les réunions de concertation organisées avec l'ensemble des professionnels bateliers les 2 et 6 octobre 2025 ont permis de confirmer leur adhésion au projet ;

**CONSIDÉRANT** la concertation conduite avec la Ville d'Ajaccio, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la SPL Ametarra ainsi que l'avis favorable de la Ville d'Ajaccio exprimé par courrier en date du 12 novembre 2025 suite au courrier émis par la CCI de Corse le 8 octobre 2025 ;

**CONSIDÉRANT** le courrier de réponse A n°13 de l'EPCI de Corse à la Ville d'Ajaccio en date du 9 février 2026 portant sur la demande de la Ville d'intégration des activités de billetteries du petit train de visite touristique et des autocars ; il est rappelé que ces activités ne relèvent pas des missions définies par le contrat de concession du port et rappelle que les financements mobilisés sont destinés exclusivement à la réalisation d'équipements liés aux activités maritimes et batelières du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi ;

**CONSIDÉRANT** le courrier A n°16 de l'EPCI de Corse en date du 19 février 2026 en réponse au courrier DTM-DAPA-2024D41 du Président du Conseil exécutif du 5 avril 2024 ; il est rappelé que le scénario préférentiel a été soumis à la concertation des partenaires institutionnels, que la maîtrise d'œuvre a été notifiée au cabinet d'architecte ORMA et en cours d'exécution ainsi que l'Avant-Projet Sommaire (APS) ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par l'Architecte des Bâtiments de France à la suite de la réunion de la Commission locale du site patrimonial remarquable du 7 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'obtention du permis de construire en date du 23 juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en service du nouvel équipement est envisagé au cours du deuxième trimestre 2027 afin qu'il soit pleinement opérationnel pour la saison 2027 ;

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

#### PLAN D'INVESTISSEMENT CONTRACTUEL ISSU DU CONTRAT DE CONCESSION :

→ *Extrait du Plan d'investissement « Espace Billetterie » prévu au contrat de concession, avec un concours financier de la CdC à hauteur de 30% :*

| Investissements      | Montants HT<br>(€ constants) | Taux de<br>subvention | Montant<br>subvention | Taux<br>disponibilités | Financement<br>par<br>disponibilités | Montant à<br>financer par<br>prêt |
|----------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Espaces billetteries | 1 400 000 €                  | 30%                   | 420 000 €             | 6%                     | 84 000 €                             | 896 000 €                         |

#### PLAN DE FINANCEMENT PROPOSÉ :

Conformément au contrat de concession, cette opération fera l'objet d'un financement par la Collectivité de Corse à hauteur de 30% du montant total de l'opération.

Le planning de réalisation pour la mise en service de ce nouvel outil sera effectif à compter de la saison 2027 (2<sup>ème</sup> trimestre 2027).

| Organismes financeurs | Objet du financement                                    | Montant objet de la<br>subvention |
|-----------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Part CC</b>        | Etudes et Travaux<br>30%                                | 420 000 € HT                      |
| <b>Part EPCIC</b>     | Auto-financement et Emprunt<br>Etudes et Travaux<br>70% | 980 000 € HT                      |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

Le montant total des dépenses de l'opération est d'environ 1,4M€ HT (études et travaux).

| Postes                   | Montant en € HT    |
|--------------------------|--------------------|
| Etudes de MOE et Travaux | 1 400 000 €        |
| <b>Coûts Totaux € HT</b> | <b>1 400 000 €</b> |

➤ **Plan de financement prévu en 2026 pour la demande d'emprunt :**

Coût Prévisionnel : 1 400 000 € HT

Financement par Fonds Propres : 84 000 € HT

Subvention d'Investissement Concédant : 420 000 € HT

Besoin de financement externe : 896 000 € HT

**I / Montant de l'emprunt maximal à autoriser**

896 000 € pour couvrir le besoin externe de financement

**II / Caractéristiques de l'emprunt à contracter**

Taux : en vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 4,00%)

Durée : 20 ans

Modalités : selon propositions de l'établissement de crédit

Simulation : (Cf annexe 8 : Tableau Emprunt Espace Billetterie).

Taux maximum : 4,00% et annuité constante

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :**

**Quorum requis pour le vote : 9**

**Ont voté POUR : 11**

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

**Le Bureau :**

- **DONNE MANDAT** au 1<sup>er</sup> Vice-Président pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'autorité de tutelle ;
- **APPROUVE** la demande d'autorisation d'emprunt ;
- **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après obtention des autorisations requises, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mobilisation de l'emprunt ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

- **DONNE MANDAT** au 1<sup>er</sup> Vice-Président pour poursuivre les démarches de recherche de subventions afin de consolider le plan de financement.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 21 septembre 2026

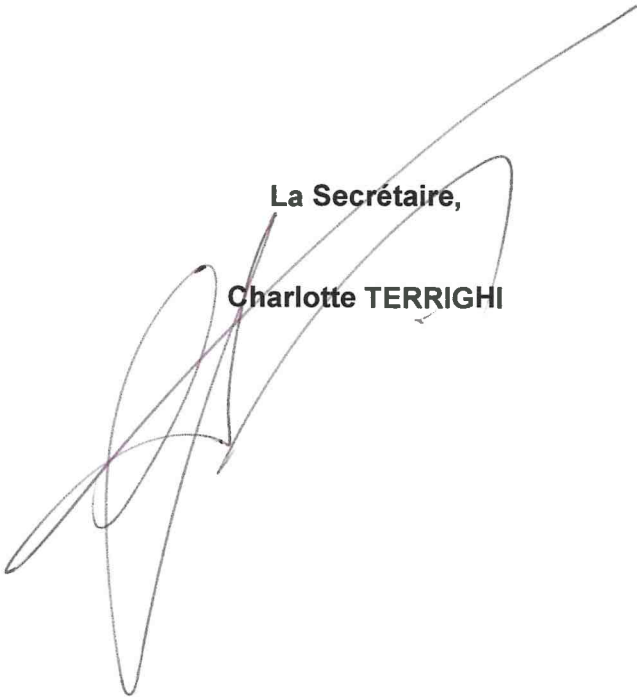
**Le Président de l'établissement public  
du commerce et de l'industrie de Corse,**

**Gilles SIMEONI**



**La Secrétaire,**

**Charlotte TERRIGHI**



Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse

Le Président

Ajaccio, le 04 décembre 2023

**Monsieur Gilles SIMEONI**  
**Président du Conseil Exécutif**  
**de la Collectivité de Corse**  
22, Cours Grandval – BP 215  
20187 AJACCIO Cedex 01

A372

Nos Réf. : JDIPA/JAS/API/2023

Objet : Demande d'autorisation de lancement et de demande de subvention pour la création d'une polarité comprenant la construction d'un bâtiment servant de billetterie commune pour les professionnels bateliers-promenades en mer basés au Port Ajaccio Tino Rossi.

Affaire suivie par : Direction du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de délégation de service public du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi effectif depuis le 1<sup>er</sup> Janvier, nous souhaitons porter à votre connaissance l'état d'évolution du projet pour le Réaménagement des Espaces Billetteries prévus au programme d'investissement contractuel et en particulier son art 18.

L'objet de cette opération a pour objectif la réalisation d'un nouvel espace billetterie (lieu ouvert de type open-space) de commercialisation et d'information en lieu et place des structures modulaires actuelles à vocation temporaire.

Ces « structures modulaires temporaires » situées sur la place du Monument de la Résistance ont été mises en place et s'additionnent depuis des années au gré des besoins, ce qui rend aujourd'hui l'espace peu fonctionnel et nettement disgracieux au plan de l'intégration paysagère.

Compte-tenu de son emplacement stratégique à la fois au cœur la cité historique et en limite des ports de commerce et de plaisance, la définition d'un bâtiment dédié à la billetterie doit être approché avec une forte sensibilité architecturale et comme le cœur d'une nouvelle polarité en lien direct avec la mer et les activités maritimes et portuaires.

Cet endroit deviendrait un lieu de vie en lien avec les espaces urbains voisins (Place Foch, Mairie ; Place Campinchi, Marché couvert, Palais des Congrès...) et les espaces portuaires existants (Quai Brancaléoni, Quai Napoléon, Quai des Bateliers, Quai des Pêcheurs ...) lieu qui marquera fortement le paysage portuaire et prolongera la percée urbaine depuis la grotte Napoléon, jusqu'à la mer en faisant le lien avec la place des palmiers toute proche.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

HOTEL CONSULAIRE - RUE ADOLPHE LANDRY - CS 10210 - 20293 BASTIA CEDEX - TEL. 04.95.54.44.44

*Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse*

Cet espace sera aussi dans la continuité du flux piétons ville- port, accentué notamment avec la création d'une future passerelle piétonne quai des Bateliers – Bassin des Pêcheurs afin de reconnecter le port de plaisance avec la ville.

Vous trouverez en *annexe 1* à ce courrier *une étude de faisabilité* datant de février 2020 pour l'opération projetée.

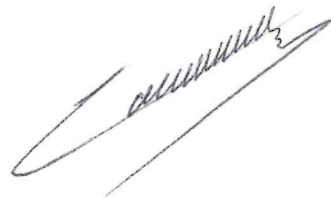
Ainsi afin de structurer et de consolider l'opération, avant de la réaliser il a été convenu de procéder, conformément à l'Article 30.2 du contrat de concession, à la recherche de cofinancements extérieurs et en l'espèce ceux ouverts par l'Appel à Projets "Port de Plaisance Exemple" porté par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) mais également au Fonds d'Intervention Maritime (FIM) et ce sans succès. *cf. annexe 2 la décision finale du FIM*).

C'est pourquoi, afin de progresser sur le planning de mise en œuvre de cette opération, conformément au contrat de concession qui définit à **l'Article 18 du Plan d'investissement à la charge du Concessionnaire et son annexe 2** qui prévoit l'investissement suivant « Espaces Billetteries », il devient désormais nécessaire d'obtenir votre autorisation préalable au lancement de l'opération ainsi que votre confirmation de concours financier à concurrence de 30% soit 420k€.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Le Président de la CCI de Corse

Jean DOMINICI



Annexe 1 : Dossier Etude de faisabilité – Espaces Billetteries  
Annexe 2 : Décision finale FIM

Direzzione aghjunta / Direction adjointe : Porti è Aeroporti / Ports et Aéroports  
Serviziu / Service : Porti è Aeroporti Pumontu / Ports et Aéroports Corse du Sud  
Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Estelle PORTAILLER - Thierry MAZEL  
Tel. : 04 20 03 95 23  
Indirizzu elettroniku / Courriel : [estelle.portailler@isula.corsica](mailto:estelle.portailler@isula.corsica) - [thierry.mazel@isula.corsica](mailto:thierry.mazel@isula.corsica)  
Réf. : DAPA / 2A / 2024 / 26  
DTM-DAPA-2024-D 41

05 AVR. 2024

AIACCIU, le

Ughjettu / Objet : Port de plaisance/pêche Tino ROSSI – Demandes d'autorisation de lancement et de subvention concernant la construction d'un bâtiment servant de billetterie  
E vostre rifarenze / Vos références : JD/PA/JAS/API/2023 A372 du 04 décembre 2023

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier visé en objet. Aux termes de ce dernier, vous souhaitez, concernant l'aménagement de l'espace billetterie prévu au plan prévisionnel visé à l'annexe 2 du contrat de concession qui nous lie, une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 30%, soit 420 k€.

Cette annexe 2 du contrat de concession établit le budget total de l'opération comprenant la maîtrise d'œuvre et les travaux à 1 400 k€. L'étude de faisabilité jointe en annexe de votre courrier fait état de trois esquisses, comprenant des montants de travaux uniquement, ceux-ci variant de 900 k€ à 956 k€. Ainsi, en complément, je vous saurais gré de me transmettre les éléments justificatifs techniques et financiers de l'ensemble des prestations à engager (maîtrise d'œuvre comprise).

Par ailleurs, l'annexe 11 prévoit un circuit de validation du scénario préférentiel en concertation avec la Collectivité de Corse, la Ville d'Ajaccio, la SPL Ametarra, la Communauté d'Agglomération et l'Architecte des Bâtiments de France. A l'issue de ce choix, je vous saurais gré de bien vouloir renouveler votre demande d'autorisation de lancement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica  
Le Président du Conseil exécutif de Corse

Pe u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione  
Pour le Président du Conseil exécutif de Corse et par délégation

U Direttore generale aghjunta / Le Directeur Général Adjoint  
**Daniel LABORDE**

Monsieur Jean DOMINICI  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel consulaire - Rue Adolphe Landry  
CS 10210  
20 293 BASTIA Cedex

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Cullettività di Corsica / Collectivité de Corse

Hôtel de la Collectivité de Corse

22, corsu Grandval / 22, cours Grandval

BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1 / BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

Tel. : 04 20 25 25 - Indirizzu elettroniku / Courriel : [contact@isula.corsica](mailto:contact@isula.corsica)



## Création d'un Espace « Billetterie Commune » dédié aux Bateliers

### CR de la réunion de concertation du 2 octobre 2025 et du 6 octobre 2025

#### Objectif de la réunion :

Dans le cadre du projet de réalisation d'une nouvelle structure pour la commercialisation et l'information des usagers destinée à accueillir un **Espace billetterie commune**, la Direction du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi et le Département Travaux ont souhaité organiser une concertation avec les professionnels bateliers.

Ont été conviés à cette réunion de concertation et de présentation du projet :

- **NAVE VA / DECOUVERTES NATURELLES / STRADIMARE CROSIERES**,  
représentant CANCELLIERI Francis  
[naveva@naveva.com](mailto:naveva@naveva.com) / [contact@decouvertes-naturelles.net](mailto:contact@decouvertes-naturelles.net)
- **IMPERIAL CROSIERES**, représentant CAPPAL Benjamin  
[cappaijet@gmail.com](mailto:cappaijet@gmail.com)
- **CAPPAL CROSIERES**, représentant CAPPAL Raphael  
[contact@cappaicroisiere.fr](mailto:contact@cappaicroisiere.fr)
- **CATABEACH**, représentants MORETTI Romain et CASAMARTE Adrien  
[contact@catabeach.fr](mailto:contact@catabeach.fr)

#### Déroulement de la réunion :

La réunion s'est tenue le **jeudi 2 octobre 2025** en salle de réunion Môle Croisières au 1er étage du Terminal Maritime d'Ajaccio et a démarré à 14h30 et s'est terminée à 15h15.

Monsieur CANCELLIERI Francis a été reçu pour la réunion le Lundi 6 octobre 2025 de 17h30 à 18h15.

#### Étaient présents à la réunion :

- M.CANCELLIERI Francis, **NAVE VA / DECOUVERTES NATURELLES / STRADIMARE CROSIERES**, *(absent lors de la réunion du 02/10/2025, a été reçu le 06/10/2025 à 17h30 à 18h15)*
- M. CAPPAL Benjamin, **IMPERIAL CROSIERES**
- M. CAPPAL Raphael, **CAPPAL CROSIERES**
- M. MORETTI Romain et CASAMARTE Adrien, **CATABEACH**
- M. SIMONETTI Jean-André et PIETRI Anthony, **CCI de Corse**, Direction du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi
- Mme PARAVISINI Pascale, **CCI de Corse**, Département Travaux *(réunion du 02/10/2025)*
- Mr VALLETTE Stéphane, **CCI de Corse**, Département Travaux *(réunion du 06/10/2025)*



L'objectif de l'opération de réaliser une nouvelle structure qui sera un lieu ouvert partagé, de type Open-space, pour la commercialisation et l'information des usagers, et qui accueillera une billetterie commune aux professionnels bateliers, cela en lieu et place des structures modulaires existantes a été présentée aux professionnels présents.

Le futur bâtiment unique permettra de regrouper les bateliers dans le but d'améliorer le service proposé, l'accessibilité PMR, l'insertion paysagère des équipements en apportant de nouveaux moyens techniques, écologique et durable et de proposer une unité cohérente à l'ensemble des entreprises, des usagers et des riverains.

Dans ce bâtiment, seront installées des bornes digitales interactives et des écrans pour chacun des bateliers afin de permettre la commercialisation de leurs produits de promenades en mer. Ces bornes seront intégrées dans un mobilier spécifique accompagné d'une petite banque d'accueil pour le batelier, permettant d'installer l'ensemble des éléments utiles au fonctionnement des bornes, des écrans, des lecteurs de cartes, des terminaux de paiement et d'impression.

Un petit local commun pour les vestiaires et sanitaires sera créé.

Les esquisses suivantes ont été présentées :





Ont été évoqués également les éléments de planning de réalisation de l'opération dont l'objectif est la mise en place pour la saison 2027, avec un démarrage des travaux au 1<sup>er</sup> Octobre 2026 *(sous réserve de la finalisation du financement et des autorisations nécessaires)*.

L'ensemble des représentants professionnels présents ont exprimé leur enthousiasme et leur adhésion au projet.

**La réunion a permis de valider l'adhésion des 6 professionnels bateliers au projet.**

Les retours positifs des 6 professionnels confirment la pertinence des choix effectués et encouragent la poursuite du projet selon le calendrier prévu.

Une nouvelle réunion sera programmée au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) avec l'ensemble des professionnels bateliers.

Ajaccio, le 08 Octobre 2025

**Monsieur Stéphane SBRAGGIA**  
**Maire d'Ajaccio**  
**Président de la CAPA**  
Avenue Antoine Serafini  
20304 AJACCIO Cedex – BP412

A246

Nos Réf. : JD/PA/JAS/API/2025

Objet : Concertation du principe d'aménagement et demande de subvention pour la Création d'un Espace « Billetterie Commune » dédié aux Bateliers sur le Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi.

**Monsieur le Maire,**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, concessionnaire du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi porte un projet majeur pour l'aménagement urbain de l'hyper centre d'Ajaccio avec la création d'une nouvelle structure dédiée à la billetterie de l'ensemble des professionnels bateliers.

Cet espace, conçu pour remplacer les anciens « algécos » modulaires, actuellement implantés place du Monument de la Résistance particulièrement disgracieux, offrira au cœur de la vieille ville, un aménagement homogène, esthétique et parfaitement intégré dans son environnement urbain et portuaire.

Situé au cœur de ce site stratégique, il contribuera à la requalification de l'interface ville-port et à la dynamisation du cœur de ville, en lien avec la place Foch, la place Campinchi, le marché couvert, le Palais des Congrès et en cohérence avec les futurs projets tels que la réhabilitation de la Citadelle et de la place de Gaulle qui elle est en cours de finalisation.

Ce nouvel espace qualitatif de « billetteries communes » hébergera également un point d'information et de vente pour la navette maritime Ajaccio–Porticcio (AOT CAPA), renforçant ainsi les mobilités, la connectivité et l'attractivité touristique de notre territoire.

Ce projet est prévu par notre contrat de concession et plus précisément par le programme d'investissement (2023/2027), avec une contribution de notre concédant de 30% pour un investissement global estimé en 2025 à 1 120 K€ HT.

Le solde du financement soit 70 % reste à ce stade à la charge du budget du Port de Plaisance pour 784 K€ HT.

Afin passer rapidement aux phases opérationnelles, nous sollicitons en premier lieu votre avis sur l'opportunité de cette réalisation et la pertinence des partis pris d'aménagements tels que décrits par les pièces du dossier joint.

Vous trouverez en annexe :

- Les esquisses de l'opération projetée ;
- Décision de la DRAC du 29 septembre 2025 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026



- Calendrier prévisionnel de réalisation (*lancement de la phase travaux septembre 2026 et réception avril 2027*) ;

Par ailleurs et afin de parfaire le plan de financement prévisionnel nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier la possibilité d'y apporter une contribution sous forme de subvention d'investissement de la Commune et/ou de la CAPA compte tenu des fonctionnalités partagées, de l'importance des coûts inhérents aux soins esthétique et architecturaux qui seront apportés et enfin du calibrage des fonds propres de notre concession.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CCI de Corse

Jean DOMINICI

*Annexe 1 : Esquisses de la Billetterie Commune*  
*Annexe 2 : Décision de la DRAC du 29 septembre 2025*  
*Annexe 3 : Calendrier prévisionnel de réalisation*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

ADOLPHE LANDRY - CS 10210 - 20293 BASTIA CEDEX - TEL. 04.95 54.44 44



**AJACCIO**  
**CITÀ D'AIACCIU**

**CABINET DU MAIRE**  
**SCAGNU DI U MERRI**

**Monsieur Jean Dominici**  
Président de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Corse  
Hôtel consulaire - rue Rodolphe Landry  
CS 10210 - 20293 Bastia Cedex

Ajaccio, le 12 novembre 2025

**Objet :** Projet de billetterie Port de plaisance Tino Rossi

Monsieur le président,

Par courrier en date du 8 octobre dernier, vous m'adressiez le projet de billetterie commune que votre établissement envisage de réaliser en lieu et place des algecos existants sur l'esplanade du port de plaisance Tino Rossi.

Comme vous le rappelez, cet aménagement offrira un embellissement du cœur de ville notamment par la suppression des équipements hétérogènes actuels mais aussi par le trait architectural retenu.

Je ne peux que me réjouir d'un tel projet sur lequel j'émetts donc un avis favorable de principe. J'attire toutefois votre attention sur un point fondamental à mon sens consistant à inclure dans cet espace commun les billetteries du petit train de visite touristique ainsi que des bus à impérial, de sorte que toute l'offre commerciale du secteur soit concentrée en cet unique espace, libérant dès lors l'espace public avoisinant.

Je vous informe par ailleurs du fait que j'ai demandé à mes services de vérifier :

- Les éventuelles incidences des règles d'urbanisme sur la faisabilité du projet
- L'hypothèse de soutenir financièrement le projet au moyen d'une subvention d'investissement

Dans l'attente je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Stéphane Sbraggia.**

**Maire de la Ville d'Ajaccio**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU COMMERCE ET  
DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

Ajaccio, le 09 février 2026

**Monsieur Stéphane SBRAGGIA  
Maire d'Ajaccio  
Président de la CAPA  
Avenue Antoine Serafini  
20304 AJACCIO Cedex – BP412**

A13

Nos Réf. : JD/PA/JAS/API/2026

Objet : Création d'un Espace « Billetterie Commune » dédié aux Bateliers sur le Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi.

26 9408 8

**Monsieur le Maire,**

Nous faisons suite à votre courrier en date du 12 novembre 2025 relatif à la réalisation d'un espace de billetterie commune pour les bateliers du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi porté initialement par la CCI de Corse et dorénavant par l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse dans le cadre de ses missions de concessionnaire.

Nous prenons acte avec satisfaction de votre avis favorable de principe pour ce projet, lequel a pour objet d'améliorer l'accueil et le service aux usagers, « des services de promenades en mer » ainsi que la qualité architecturale et esthétique des superstructures installées sur l'emprise du port, au cœur de la vieille ville.

Depuis notre dernier courrier en date du 8 octobre 2025, la Maîtrise d'œuvre a procédé à différentes modifications principalement sur l'aspect extérieur de la bâtisse avec une emprise périmétrique sensiblement identique au projet initial (*cf esquisse en PJ*).

La solution proposée par la Maîtrise d'œuvre, le cabinet d'architecte ORMA, consiste en la construction d'un bâtiment en pin Laricio de Corse (*cf. Annexe 1 : Esquisse en PJ*) en symétrie architecturale avec la Halle du marché couvert.

Ce projet a été présenté à l'Architecte des Bâtiments de France et a reçu un avis positif de principe de sa part.

Concernant votre proposition visant à rajouter au sein de ce nouvel espace les activités de billetteries « du petit train et des autocars touristiques », nous ne pourrions hélas lui réserver une suite favorable car le contrat de concession qui précise les missions confiées à l'EPCIC par la Collectivité de Corse réserve les emprises aux seuls usagers du port.

L'EPCI-C est tenu d'assurer l'exploitation et le développement du service public portuaire au bénéfice des seuls usagers et des professionnels exerçant une activité directement liée au domaine maritime (*article 6.1 du contrat de concession*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026



## ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

L'intégration d'activités de transports touristiques terrestres, sans lien direct avec l'exploitation portuaire contrairement à l'activité de desserte maritime au sein du golfe d'Ajaccio retenue dans ce projet (*mise à disposition d'une banque d'information et d'une borne interactive dédiée à la CAPA*) excéderait ce cadre et ne relèverait pas des missions définies par le contrat de concession.

Par ailleurs, il est rappelé que les financements mobilisés sont strictement affectés à l'opération telle que définie dans le dossier d'investissement et par les annexes de la concession (*Annexe 2 : Note financière du contrat de concession*). Ces financements, et notamment les subventions d'investissement sollicitées, sont exclusivement destinés à la réalisation d'équipements liés aux activités maritimes et batelières du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi.

Nous ne manquerons pas de rester sensibles à vos propositions et contributions et poursuivons donc les procédures préalables au prochain dépôt d'une demande de permis de construire.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Jean DOMINICI**

**Annexe 1 : Esquisse**





**ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU COMMERCE ET  
DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

Ajaccio, le 19 février 2026

**Monsieur Gilles SIMEONI**  
**Président du Conseil Exécutif**  
**de la Collectivité de Corse**  
22, Cours Grandval – BP 215  
20187 AJACCIO Cedex 01

N°A16

Nos Réf. : JD/PA/JAS/API/2026

Vos Réf. : Courrier DTM-DAPA-2024-D41

Objet : Lancement de l'opération et concertation pour la création d'un Espace Billetterie dédié aux Bateliers sur le Port de Plaisance et de Pêche d'Ajaccio Tino Rossi.

RAR N° 2C 176 326 9418 7

**Monsieur le Président,**

Je fais suite à votre courrier en date du 5 avril 2024 (réf. DTM-DAPA-2024-D41) relatif à la demande d'autorisation de lancement et de participation financière de la Collectivité de Corse concernant la construction d'un bâtiment à usage de billetterie au Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi.

En application et conformément aux dispositions prévues au contrat de concession et notamment à son annexe 11, le scénario préférentiel a été soumis à la concertation des partenaires institutionnels concernés.

À ce titre, vous trouverez joints au présent courrier :

- L'avis consultatif de la Ville d'Ajaccio – CAPA - SPL AMETARRA ;
- L'avis consultatif de l'Architecte des Bâtiments de France (*prise en compte des préconisations cf. APS*).

S'agissant de la maîtrise d'œuvre, le marché a été notifié au cabinet d'architecte « Orma Architettura » en date du 15 janvier 2026. La mission de maîtrise d'œuvre est désormais engagée et en cours d'exécution.

Compte-tenu de l'emplacement stratégique au cœur la cité impériale, cette opération d'aménagement revêt un caractère patrimonial structurant. Le pari architectural retenu s'appuie sur l'utilisation de pin Lariciu endémique, matériau à la fois identitaire et particulièrement adapté aux contraintes liées aux embruns marins.

Vous trouverez en annexe du courrier l'Avant-Projet Sommaire de l'Espace Billetterie.

Par ailleurs, mes services ne manqueront pas de tenir informés vos services de l'état d'avancement de la procédure ainsi que du déroulement de l'opération.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Jean DOMINICI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026



**AJACCIO**  
**CITÀ D'AIACCIU**

**CABINET DU MAIRE**  
**SCAGNU DI U MERRI**

**Monsieur Jean Dominici**  
Président de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Corse  
Hôtel consulaire - rue Rodolphe Landry  
CS 10210 - 20293 Bastia Cedex

Ajaccio, le 12 novembre 2025

**Objet :** Projet de billetterie Port de plaisance Tino Rossi

Monsieur le président,

Par courrier en date du 8 octobre dernier, vous m'adressiez le projet de billetterie commune que votre établissement envisage de réaliser en lieu et place des algecos existants sur l'esplanade du port de plaisance Tino Rossi.

Comme vous le rappelez, cet aménagement offrira un embellissement du cœur de ville notamment par la suppression des équipements hétérogènes actuels mais aussi par le trait architectural retenu.

Je ne peux que me réjouir d'un tel projet sur lequel j'émetts donc un avis favorable de principe. J'attire toutefois votre attention sur un point fondamental à mon sens consistant à inclure dans cet espace commun les billetteries du petit train de visite touristique ainsi que des bus à impérial, de sorte que toute l'offre commerciale du secteur soit concentrée en cet unique espace, libérant dès lors l'espace public avoisinant.

Je vous informe par ailleurs du fait que j'ai demandé à mes services de vérifier :

- Les éventuelles incidences des règles d'urbanisme sur la faisabilité du projet
- L'hypothèse de soutenir financièrement le projet au moyen d'une subvention d'investissement

Dans l'attente je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Stéphane Sbraggia.**

**Maire de la Ville d'Ajaccio**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
CORSE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
de la Corse-du-Sud**

Dossier suivi par : OSTRYCHARZ Dominique

Objet : Dossier papier AU - CONSULTATION PREALABLE

---

Numéro : CP 02A004 25 00182 U2A01

Adresse du projet : Quai L'Herminier AJACCIO

Déposé en mairie le : 29/09/2025

Reçu au service le : 29/09/2025

Nature des travaux: 08127 Installation et travaux divers

Demandeur :

CCI - VALETTE STEPHANE -  
BILLETERIE

Cette présente consultation préalable fait suite au rendez-vous au service du 9 septembre.

Le projet porte sur la création d'une billetterie dédiée aux bateliers dans le prolongement de la place Foch.

Il se situe dans le site patrimonial remarquable.

Dans la rédaction du cahier des clauses techniques particulières, il pourrait être intégré les éléments suivants :

- D'un point de vue urbain, le projet devra pouvoir s'identifier facilement tout en s'intégrant au contexte.
- Le cahier des charges ne définit pas clairement les surfaces attendues pour chaque espace du programme.
- La question de la submersion des quais doit être un atout et non une contrainte pour le projet. En ce sens, construire léger et réversible en travaillant avec la pente est à envisager.
- La toiture végétalisée n'est pas forcément une évidence, d'autant que le profit de son inertie n'est pas en corrélation avec la notion de kiosque « ouvert ». Ces toitures réclament beaucoup d'entretien et il serait peut-être plus judicieux de travailler sur une toiture « tropicale » avec de larges débords permettant de gérer sa surchauffe (cf. pavillons de Jean Prouvé).
- La question de la submersion des quais doit être un atout et non une contrainte pour le projet. En ce sens, construire léger et réversible, et légèrement surélevé en fonction de la pente est à envisager.
- D'un point de vue des missions, il convient de faire apparaître les missions complémentaires suivantes qui semblent être demandées : OPC et Suivi environnemental (en fixant le nombre d'année après la réception du bâtiment).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud - Villa San Lazaro, 1 chemin de la Pietrina, CS 10 003, 20704

Accusé certifié exécutoire

Ajaccio cedex 9 - 04 95 51 52 09 - [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

Réception par le préfet : 28/09/2026

Fait à Ajaccio

**Architecte des Bâtiments de France**  
**Madame Alizée BLONDELOT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud - Villa San Lazaro, 1 chemin de la Pietrina, CS 10 003, 20704  
Ajaccio cedex 9 - 04 95 51 52 09 - [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

**ANNEXE :**

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AJACCIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Corse-du-Sud - Villa San Lazaro, 1 chemin de la Pietrina, CS 10 003, 20704 Ajaccio cedex 9 - 04 95 51 52 09 - [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

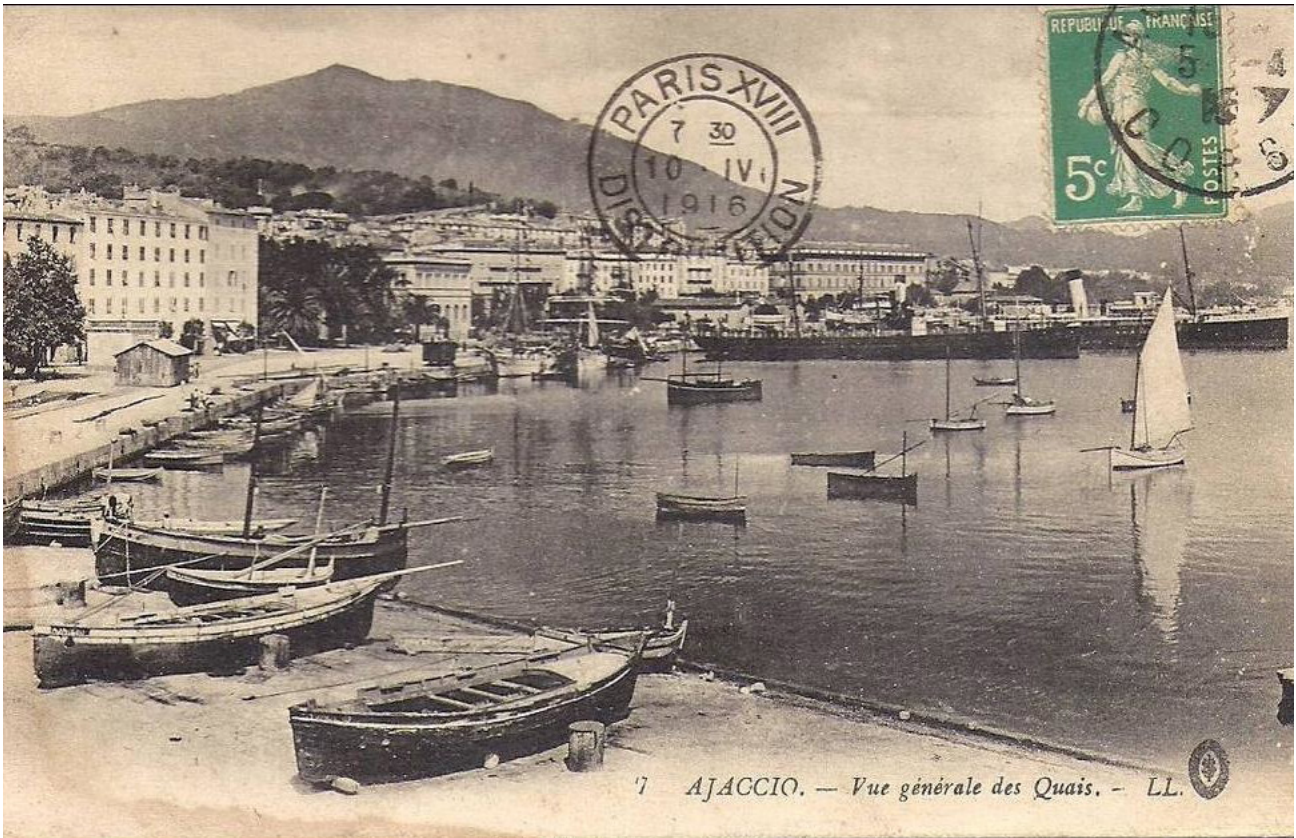
Accusé certifié exécutoire

Page 3 sur 3

Réception par le préfet : 28/09/2026

# Billetterie commune APS, Février 2026

PROVISOIRE



Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux bateliers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/09/2026

Maître d'ouvrage :  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex

Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France  
contact@orma-architettura.com

Paysagiste : Hamac paysages  
atelier.hamac@gmail.com  
BET Structure : SB Ingénierie  
sbingenierie@sb-ing.fr

BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic  
ajaccio@sinetic.fr  
Économiste, OPC : Beaumeco  
secretariat@beaumeco.com

BET Billetterie, billettique :  
Nextendis  
contact@nextendis.com  
BET VRD : BET Moretti  
b.moretti@orange.fr

Géotechnicien : Rocca e Terra  
contact@rocca-e-terra.com

# Contexte urbain et paysager

Rapport au grand paysage du port et à l'histoire du lieu :  
Les axes qui définissent le choix de l'implantation soulignent ceux historiques, notamment la percée depuis la grotte Napoléon et marquent la transition entre la ville et le port.  
Le quatre pans répond à une frange de la ville historiquement en rapport avec la mer.

Respect des points de vue :  
Le projet se veut léger dans son inscription paysagère, pour souligner l'horizon, et l'intégrer dans le grand paysage du port.



Photographie des quais au XIX<sup>e</sup> siècle



Photographie de la Citadelle au XX<sup>e</sup> siècle



Photographie de la place Foch vers 1950

Schéma du rapport au contexte et photographies historiques

Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux batchiers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
024 999021967-20260921-02 2 008 2026-DE  
Maître d'ouvrage :  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex  
Réception par le préfet : 28/09/2026

Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France

Paysagiste : Hamac paysages  
BET Structure : SB Ingénierie  
BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic

Économiste, OPC : Beaumeco  
BET Billetterie, billettique : Nextendis  
BET VRD : BET Moretti  
Géotechnicien : Rocca e Terra

# Contexte climatique

Répondre aux besoins climatiques du lieu :  
Expositions Sud et Ouest importantes à prendre en compte sur le site.

Le projet est d’abord conçu comme un grand toit qui permet de se protéger des différents aléas climatiques.  
Le bâtiment génère ainsi une zone d’attente abritée contre les intempéries, et contre la chaleur en créant de l’ombre par des auvents et casquettes.  
La volonté est ainsi de limiter le rafraîchissement mécanique par la mise en place de dispositifs d’ombrages passifs (stores, casquettes, végétalisation).



Schéma

# Climat marin

Choisir le bon matériau au bon endroit :  
Limiter le métal exposé et mise en place du bois traité.  
Prise en compte des vents dominants, création de courants d’air.  
Ventilation naturelle des locaux favorisée.



Références - Le bois en bord de mer

Références - Coursives abritées, ventilées

# Parti architectural

Le bâtiment ne fait pas écran au paysage depuis l'ensemble du quartier.  
Sobriété en termes d'expression : volume simple, échelle humaine basse adaptée à l'horizontalité du quai, présence lisible sans être monumentale.  
Dégagement des vues traversantes sur la mer depuis la rue et depuis le bâtiment.

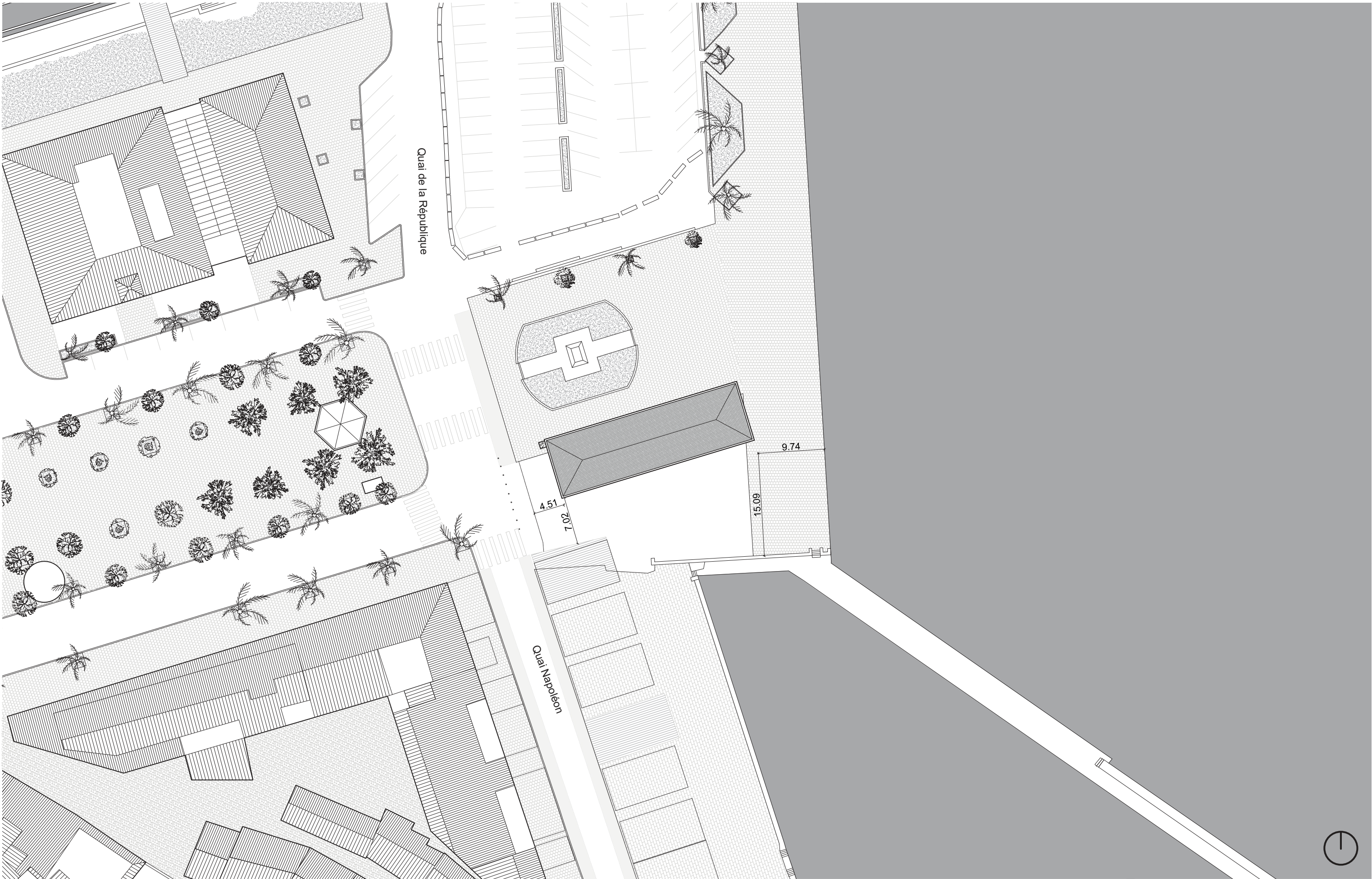
Penser léger dans un lieu historiquement aménagé par l'homme pour l'activité maritime.  
Utilisation de matériaux locaux (bois local).  
Plantation d'essences méditerranéennes à feuilles caduques sur l'espace public.



Photographie des quais au XIX<sup>e</sup> siècle - Souligner l'horizontalité



Références matérialité



Plan masse - Échelle 1 : 500

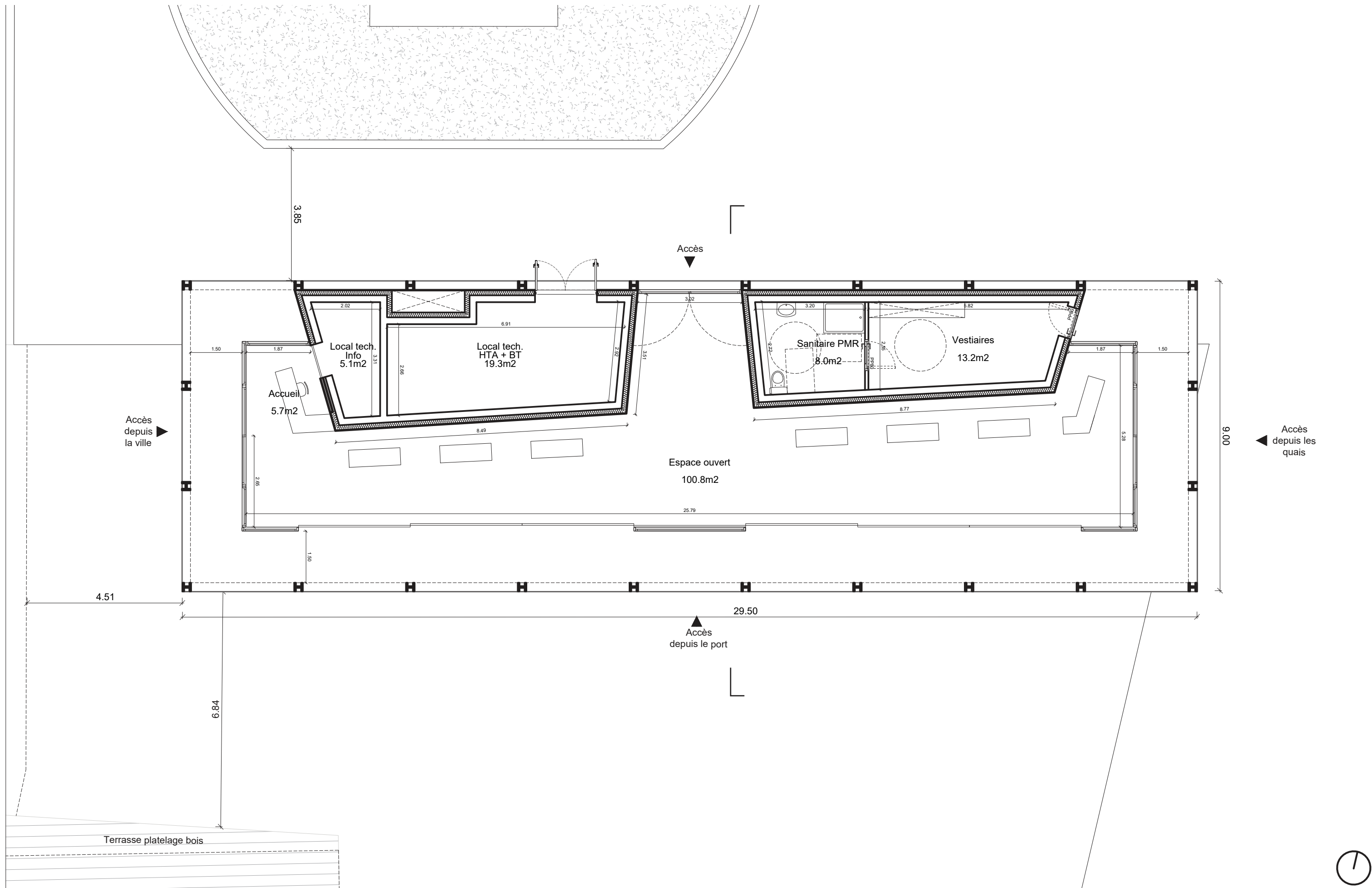
Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux bateliers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
0541599021967-20260921-03-2026-DE  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hotel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex  
Réception par le préfet : 28/09/2026

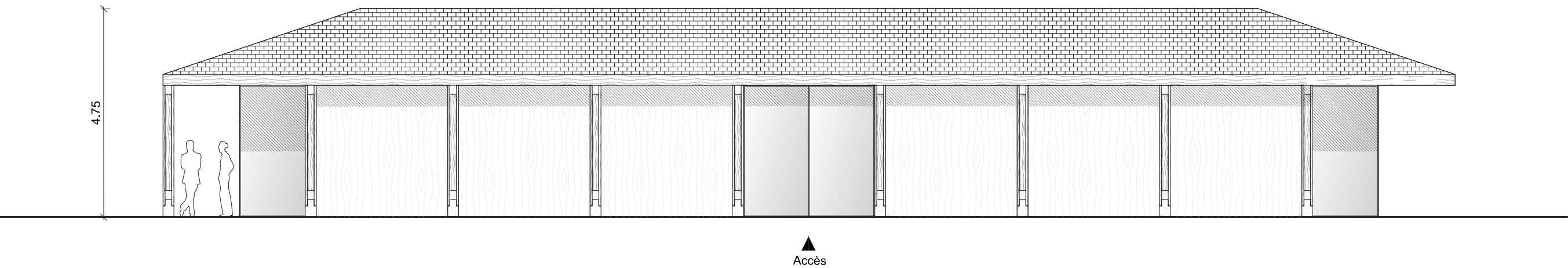
Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France

Paysagiste : Hamac paysages  
BET Structure : SB Ingénierie  
BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic

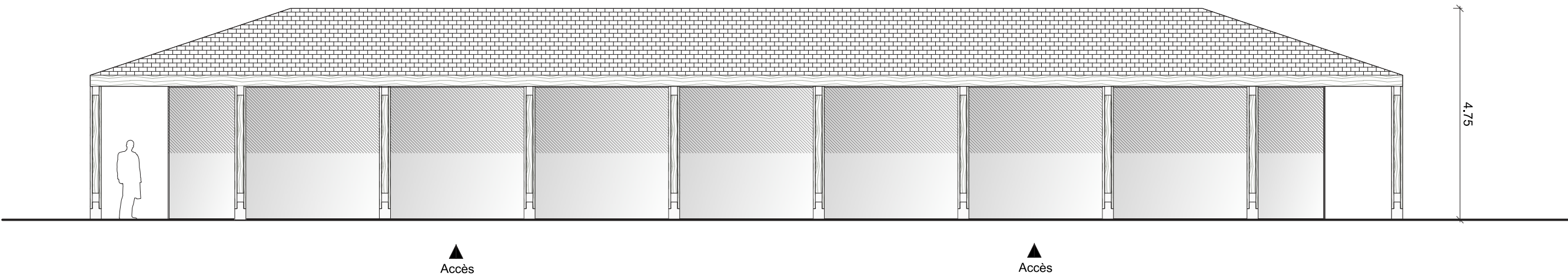
Économiste, OPC : Beaumeco  
BET Billetterie, billetterie : Nextendis  
BET VRD : BET Moretti  
Géotechnicien : Rocca e Terra



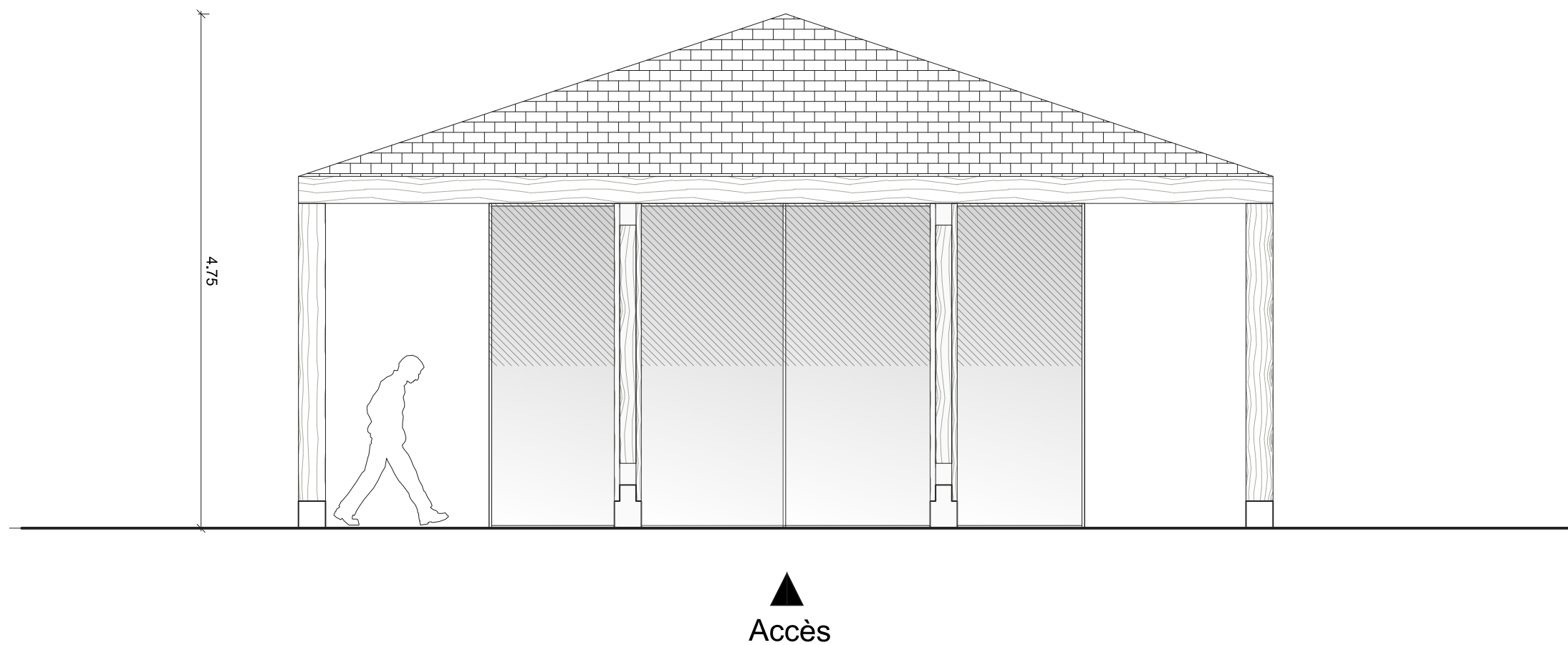
Plan de niveau V2 - Échelle 1 : 100



Élévation nord - Échelle 1:100



Élévation sud - Échelle 1 : 100



Élévation est - Échelle 1 : 50

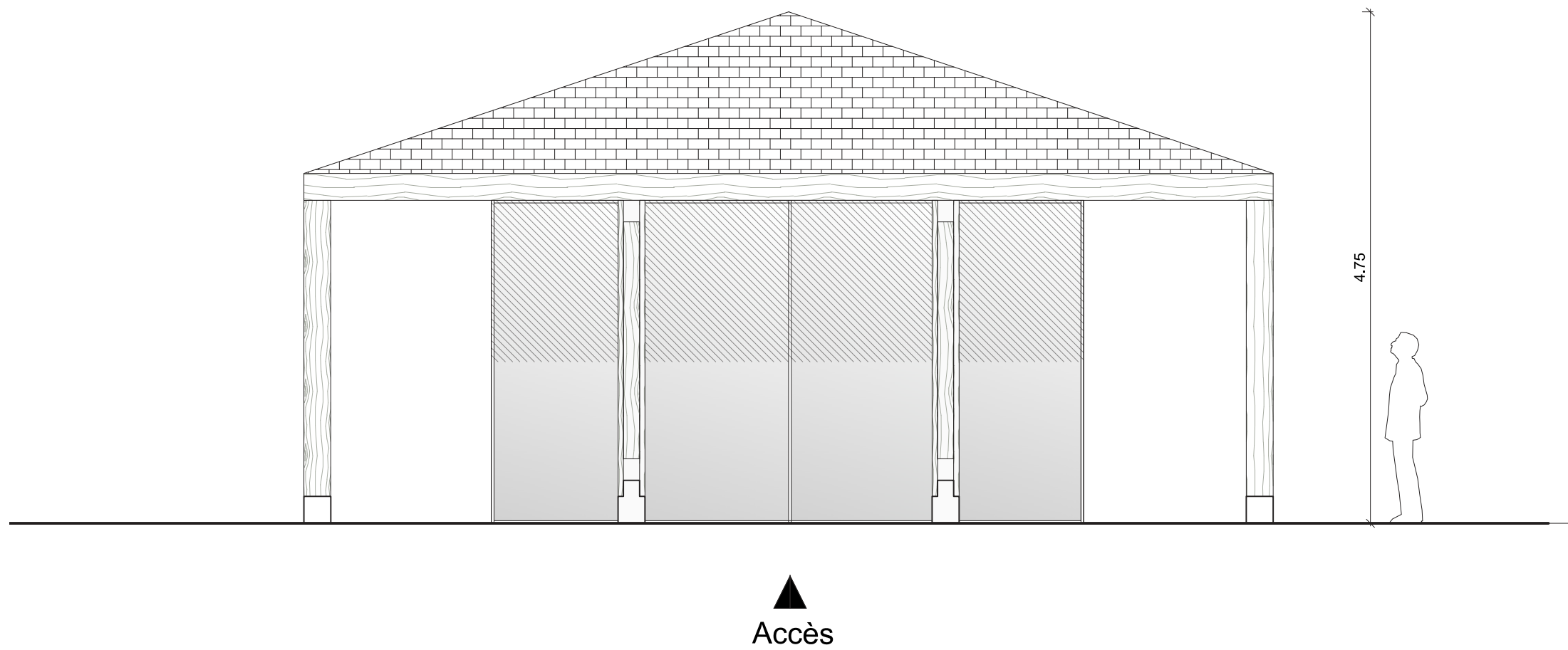
Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux batchiers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-999021967-20260921-09-21-09-2026-DE  
Maître d'ouvrage :  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hotel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex  
Réception par le préfet : 28/09/2026

Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France

Paysagiste : Hamac paysages  
BET Structure : SB Ingénierie  
BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic

Économiste, OPC : Beaumeco  
BET Billetterie, billetterie : Nextendis  
BET VRD : BET Moretti  
Géotechnicien : Rocca e Terra



Élévation ouest - Échelle 1 : 50

Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux bacheliers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

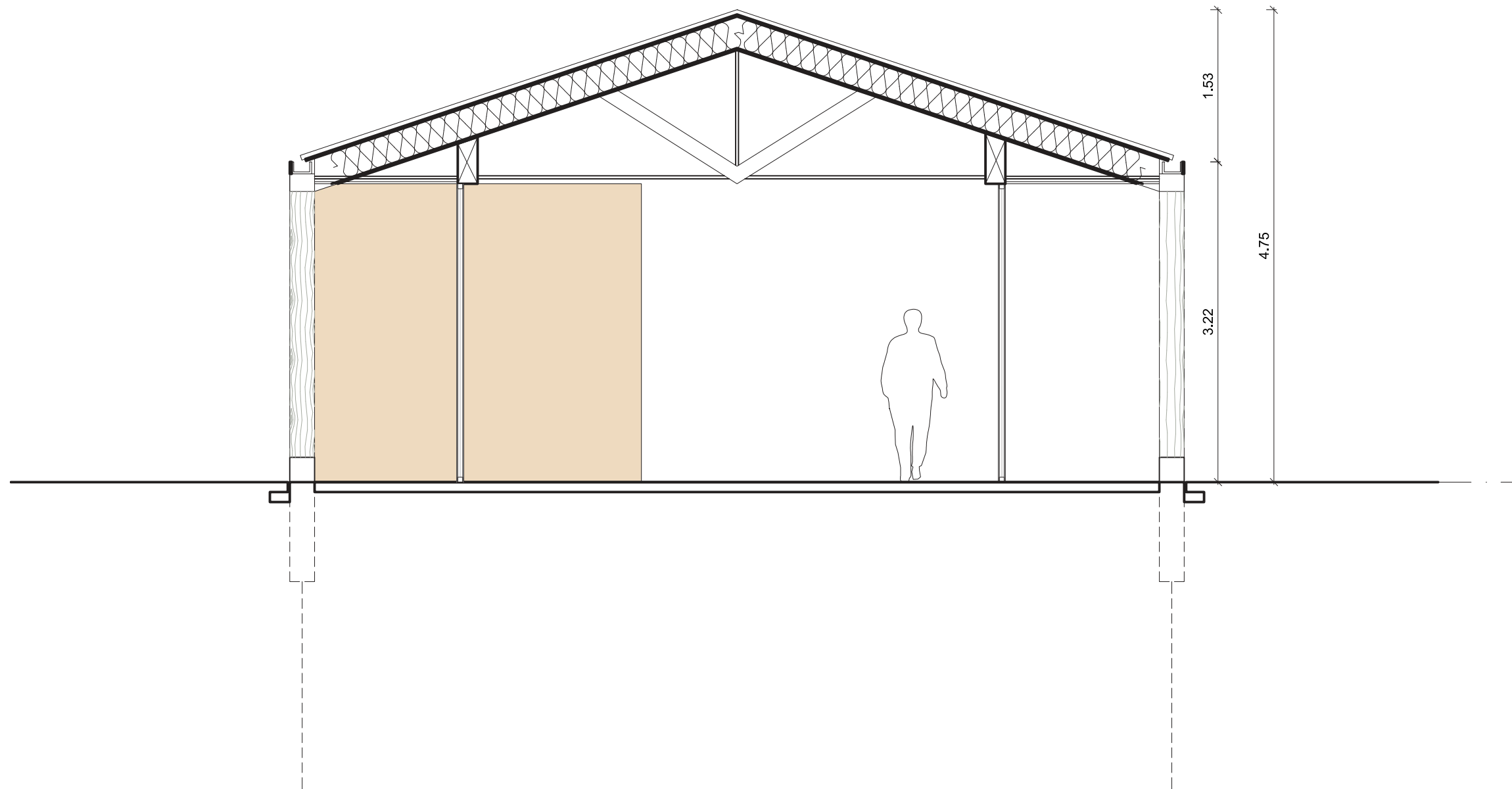
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-999021967-20260921-09-21-09-2026-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/09/2026

Maître d'ouvrage :  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex

Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France

Paysagiste : Hamac paysages  
BET Structure : SB Ingénierie  
BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic

Économiste, OPC : Beaumeco  
BET Billetterie, billetterie : Nextendis  
BET VRD : BET Moretti  
Géotechnicien : Rocca e Terra



Coupe transversale - Échelle 1 : 50

Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux bacheliers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-999021967-20260921-09-21-09-2026-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/09/2026

Maître d'ouvrage :  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex

Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France

Paysagiste : Hamac paysages  
BET Structure : SB Ingénierie  
BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic

Économiste, OPC : Beaumeco  
BET Billetterie, billetterie : Nextendis  
BET VRD : BET Moretti  
Géotechnicien : Rocca e Terra

# Note technique

• **Électricité :**

L'ensemble des installations électriques seront issues d'un comptage tarif vert hors lot.  
Un TGBT hors lot également permettra l'alimentation des installations du bâtiment.  
Elles seront conformes à la C13-100 et C15-100.  
Un SSI type 4 sera prévu pour l'alarme incendie, afin de répondre aux spécificités ERP et code du travail.  
Une adduction fibre sera prévue pour tous les réseaux de communications.  
L'ensemble sera supporté par un câblage banalisé type CAT6 / RJ45.  
Le routage permettra d'affecter à chaque utilisateur les besoins spécifiques en communication externe pour les usages commerciaux.  
Les installations de vidéosurveillance seront sur IP et reliées au réseau interne du concessionnaire via une passerelle de communication, elles seront sous la responsabilité unique du concessionnaire et devront être conformes aux règles de protection des données personnelles et de l'image.

• **CVC :**  
Le bâtiment est considéré comme ouvert, non chauffé et non rafraîchi ; en conséquence, l'installation d'un système de chauffage et de rafraîchissement n'est pas requise.

• **Structure :**  
À ce stade, des investigations sont en cours afin de déterminer le système de fondation le plus adapté aux contraintes du site, notamment la présence de sols en remblais.

• **VRD :**  
Des investigations complémentaires sont en cours.









Création d'un espace de Billetterie commune  
dédié aux batchiers  
APS, Février 2026  
20000 Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
024-999021967-20260921-09-21-09-2026-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 28/09/2026

Maître d'ouvrage :  
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue Adolphe Landry - CS 10210  
20293 Bastia Cedex

Architectes :  
Orma Architettura  
Lieu dit Bagna  
20250 Corte — France

Paysagiste : Hamac paysages  
BET Structure : SB Ingénierie  
BET Fluides, thermique, élec, SSI,  
environnement : Sinetic

Économiste, OPC : Beaumeco  
BET Billetterie, billetterie : Nextendis  
BET VRD : BET Moretti  
Géotechnicien : Rocca e Terra

**ANNEXE****PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI****OPÉRATION ESPACE BILLETTERIE****TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

| Tableau d'amortissement |               |              |            |             |             |
|-------------------------|---------------|--------------|------------|-------------|-------------|
| Echéance                | Capital début | Versements   | Intérêts   | Amortissem. | Capital fin |
| 1                       | 896 000.00    | 65 929.25    | 35 840.00  | 30 089.25   | 865 910.75  |
| 2                       | 865 910.75    | 65 929.25    | 34 636.43  | 31 292.82   | 834 617.93  |
| 3                       | 834 617.93    | 65 929.25    | 33 384.72  | 32 544.53   | 802 073.40  |
| 4                       | 802 073.40    | 65 929.25    | 32 082.94  | 33 846.31   | 768 227.09  |
| 5                       | 768 227.09    | 65 929.25    | 30 729.08  | 35 200.16   | 733 026.93  |
| 6                       | 733 026.93    | 65 929.25    | 29 321.08  | 36 608.17   | 696 418.75  |
| 7                       | 696 418.75    | 65 929.25    | 27 856.75  | 38 072.50   | 658 346.26  |
| 8                       | 658 346.26    | 65 929.25    | 26 333.85  | 39 595.40   | 618 750.86  |
| 9                       | 618 750.86    | 65 929.25    | 24 750.03  | 41 179.21   | 577 571.64  |
| 10                      | 577 571.64    | 65 929.25    | 23 102.87  | 42 826.38   | 534 745.26  |
| 11                      | 534 745.26    | 65 929.25    | 21 389.81  | 44 539.44   | 490 205.82  |
| 12                      | 490 205.82    | 65 929.25    | 19 608.23  | 46 321.02   | 443 884.81  |
| 13                      | 443 884.81    | 65 929.25    | 17 755.39  | 48 173.86   | 395 710.95  |
| 14                      | 395 710.95    | 65 929.25    | 15 828.44  | 50 100.81   | 345 610.14  |
| 15                      | 345 610.14    | 65 929.25    | 13 824.41  | 52 104.84   | 293 505.30  |
| 16                      | 293 505.30    | 65 929.25    | 11 740.21  | 54 189.04   | 239 316.26  |
| 17                      | 239 316.26    | 65 929.25    | 9 572.65   | 56 356.60   | 182 959.67  |
| 18                      | 182 959.67    | 65 929.25    | 7 318.39   | 58 610.86   | 124 348.80  |
| 19                      | 124 348.80    | 65 929.25    | 4 973.95   | 60 955.30   | 63 393.51   |
| 20                      | 63 393.51     | 65 929.25    | 2 535.74   | 63 393.51   | 0.00        |
| TOTAL                   |               | 1 318 584.97 | 422 584.97 | 896 000.00  |             |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-09\_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI  
OPÉRATION ESPACE BILLETTERIE

VISUELS

Etat des lieux actuels des billetteries en algécos



*Projections :*

